



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET
RSE : **LES PME EN ACTION**



SOMMAIRE

ÉDITO P.3

FAITS MARQUANTS P.4

ÉCONOMIE P.6

- Faire face à l'urgence d'une crise inédite et se relancer
- Rester mobilisés sur les sujets européens de développement durable



INNOVATION P.8

- La CPME, acteur engagé pour la reconnaissance RSE des PME
- Renforcer nos actions partenariales en faveur des PME
- Intégrer les spécificités des PME en matière de reporting des données extra-financières

DURABILITÉ P.12

- La biodiversité, un enjeu essentiel pour la CPME
- Une forte mobilisation dans le cadre de travaux législatifs et d'initiatives gouvernementales



PERSPECTIVES P.14

ÉDITO



« **COMME BEAUCOUP, JE SUIS CONVAINCU QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA RSE CONSTITUENT L'UNE DES RÉPONSES QUI NOUS PERMETTRA DE SAUVER LE PRÉSENT POUR BÂTIR L'AVENIR. »**

En 2020, j'ai abordé mon second et dernier mandat avec la ferme résolution de **faire éclore la culture PME** au sein de notre société et d'accompagner les entreprises au cœur des nombreuses mutations de ce 21^{ème} siècle. **La transition écologique** fait partie, avec **la transition numérique** et **les nouvelles formes de travail et de consommation**, de ces puissants leviers qui permettront à nos TPE-PME de prospérer durablement.

C'est dans cette perspective que la CPME a élaboré sa **feuille de route stratégique** pour les cinq ans à venir. Sensibiliser les TPE-PME au **développement durable**, promouvoir une **RSE volontaire** et les référentiels sectoriels, devenir le partenaire d'acteurs reconnus comme **le Global Compact France et le Comité 21** sont les objectifs que nous avons atteints cette année.

Au-delà des travaux menés sur le plan national, notre action s'est portée au plan européen sur le *Green Deal* afin que ce Pacte vert puisse **appuyer les PME et les soutenir** notamment en raison de la surveillance de la Covid-19.

En effet, la crise sanitaire, économique et sociale qui nous a percutés nous impose d'accompagner les entreprises, leurs dirigeants et les salariés qui en ont besoin, et de limiter les dégâts tout en **redonnant des perspectives**.

Parmi les axes prioritaires du plan de soutien et d'investissement que la CPME a publié dès juin, la transition écologique se trouve en bonne place. Notre société est ébranlée et notre économie durement touchée. Face à cette situation inédite à l'échelle planétaire, les Français, et parmi eux, **les chefs d'entreprise font preuve de résilience**.

Comme beaucoup, je suis convaincu que le développement durable et la RSE constituent l'une des réponses qui nous permettra de sauver le présent pour bâtir l'avenir.

FRANÇOIS ASSELIN
Président de la CPME

FAITS MARQUANTS

INTERVENTIONS LORS D'ÉVÉNEMENTS PARTENAIRES

10.01

Participation à la table ronde « RSE, la parole aux fournisseurs » organisée par Bpifrance, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) et PWC

28.01

Intervention de François Asselin au lancement du Tour de France 2020 Global Compact

RENCONTRES AVEC LE GOUVERNEMENT ET LES POUVOIRS PUBLICS

RENCONTRES ET AUDITIONS PARLEMENTAIRES

04.03

Audition de la CPME par la mission parlementaire relative à l'article 174 de la loi PACTE sur les labels RSE

29.04

Rencontre avec David Cormand, eurodéputé EELV

INVITÉS D'HONNEUR INTERVENANT DEVANT LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

30.09

Intervention de la CPME à la table ronde « Économie, entreprise et transition écologique » organisée par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

28.05

Échange avec Thomas Lesueur, Commissaire général au Développement durable

23.06

Échange avec Brune Poirson, secrétaire d'État à la Transition écologique

21.12

Échange avec Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable

12.05

Rencontre avec Yannick Jadot, eurodéputé EELV

26.11

Audition de la CPME devant la mission d'information commune de l'Assemblée nationale sur la revalorisation des friches industrielles, commerciales et administratives

15.05

Intervention de Cédric Bourillet, directeur général de la Prévention des Risques

24.09

Intervention de Christophe Aubel, directeur général délégué de l'Office français de la biodiversité (OFB)

10.12

Intervention d'Arnaud Leroy, président de l'ADEME



ÉCONOMIE

FAIRE FACE À L'URGENCE D'UNE CRISE INÉDITE ET SE RELANCER



Soutenir et informer les PME

Très tôt, la CPME a compris l'ampleur de la crise sanitaire et de ses impacts sur l'activité des entreprises. Elle a informé ses adhérents sur **la réglementation relative à l'état d'urgence sanitaire, les dispositifs de soutien** et a alerté les pouvoirs publics des **difficultés rencontrées sur le terrain par les TPE-PME**.

Sur le plan de l'environnement, la CPME a communiqué toutes les informations relatives à l'évolution réglementaire, par exemple sur la fabrication des gels hydroalcooliques ou sur les obligations et procédures administratives pendant la période d'urgence sanitaire, notamment dans les installations classées pour la protection de l'environnement et la prolongation des autorisations arrivant à échéance pendant cette période.

Un plan de relance sous le signe de la transition écologique

Durant cette période, la CPME s'est fortement mobilisée pour soutenir les TPE-PME durement touchées.

La Confédération a très vite demandé au Gouvernement de **travailler sur le post-confinement**.

Force de propositions, elle a publié dès le 4 juin **son propre plan de soutien et d'investissement** pour accompagner les entreprises et tracer des perspectives.

Faire de la transition écologique un outil de développement durable en est un axe fort.

30

MILLIARDS D'EUROS
CONSACRÉS AU VOLET
ÉCOLOGIQUE DANS
LE PLAN DE RELANCE
GOUVERNEMENTAL

2

MILLIARDS D'EUROS
GÉRÉS PAR L'ADEME

PLUSIEURS ÉCHANGES
ENTRE L'ADEME ET LA CPME
POUR BIEN IDENTIFIER LES
APPELS À PROJETS ET
OPÉRATIONS DÉDIÉS
AUX TPE-PME

RESTER MOBILISÉS SUR LES SUJETS EUROPÉENS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2020 a été marquée par la mise en œuvre du **Green Deal**, Pacte vert européen visant à rendre l'Union européenne climatiquement neutre en 2050. La création d'un groupe de travail dédié au sein de la CPME a permis d'élaborer une note de position appelant à **prendre en compte les spécificités des PME** dans les politiques européennes de transition écologique et **leur apporter le soutien nécessaire**, en particulier durant la période de crise liée à la Covid-19.

LA CPME A ÉGALEMENT PRIS PART :

- aux travaux de SMEunited via sa participation à la commission Développement durable de cette organisation ainsi que sa task-force sur le *Green Deal*.
- à des échanges avec plusieurs députés européens sur les sujets de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la révision de la directive « reporting extra-financier » et sur l'élaboration d'un standard européen en la matière.



ALBAN MAGGIAR

Vice-président des Affaires européennes de la CPME et président de SMEunited, organisation européenne des PME



2020 a été la première année du **Green Deal** européen. Ce concept innovant est

soutenu par SMEunited, la fédération européenne des PME.

Notre conviction est que les PME en seront les acteurs essentiels et déterminants.

Pour cela, il est impératif que les PME traditionnelles bénéficient de la transition écologique, qu'elles surmontent la période difficile qu'elles traversent actuellement, et qu'elles prospèrent.

Dans ce contexte, la CPME a été un élément moteur de nos activités en matière de développement durable. Avec sa sensibilité interprofessionnelle, elle a contribué à façonner nos positions relatives aux enjeux environnementaux telles que celles sur les produits chimiques durables, la loi sur le climat ou encore le programme d'action pour l'économie circulaire.

Elle participe également à nos travaux sur la révision de la directive "reporting extra-financier". »

INNOVATION



LA CPME, ACTEUR ENGAGÉ POUR LA RECONNAISSANCE RSE DES PME

Reconnaître les démarches RSE et donner un intérêt à agir

La Confédération est convaincue qu'une RSE volontaire, sectorielle, incitative et tierce partie constitue un gage de performance pour l'entreprise. En même temps, force est de constater que le frein majeur à ces démarches est **le manque de valorisation par les clients**, tant dans les marchés publics que privés. Il est donc essentiel de **mettre en place une reconnaissance des démarches RSE** et de donner aux entreprises, dont les démarches sont reconnues responsables, un intérêt à agir.

Un travail a ainsi été engagé au dernier trimestre 2020 par la CPME en lien avec plusieurs fédérations professionnelles, sur **les incitations et les simplifications** qui pourraient être accordées aux entreprises engagées en matière de RSE. Les propositions de soutiens et d'avantages qui ont résulté de cette réflexion ont été soumises aux pouvoirs publics.



Une nouvelle étape pour les labels sectoriels RSE

Dans le cadre de l'article 174 de la loi PACTE sur les labels RSE, une mission parlementaire a été confiée à Coralie Dubost, députée, rapporteure de la loi PACTE, Fella Imalhayene, déléguée générale du Global Compact France et Jean-Paul Chapron, président directeur général d'ASI. L'un des constats qui a émergé est que **la thématique des labels intéressait davantage les PME que les grandes entreprises**. Reconnue pour sa mobilisation sur ce sujet, la CPME a été auditionnée dans ce cadre et a veillé à ce que les travaux de la Plateforme RSE soient menés le plus en lien possible.

Le Sénat s'est également saisi du sujet des labels RSE à travers un rapport de sa délégation aux entreprises, pour lequel la Confédération a été entendue. Plusieurs des recommandations formulées ont pour objectif de **mettre la RSE à la portée des PME**, ce que la CPME salue.

La Confédération souhaite désormais que l'ensemble de ces réflexions débouche sur des mesures concrètes qui permettent la **mise en œuvre opérationnelle des référentiels sectoriels** et contribuent au déploiement de la RSE au sein des TPE-PME françaises.



ISABELLE VIDELAÏNE

Secrétaire générale

UNICEM entreprises engagées



C'est pour porter la voix des 850 sites engagés dans sa démarche sectorielle RSE, que l'UNICEM a participé activement au groupe de travail Labels RSE.

Nous souhaitons que les pouvoirs publics mettent en place dès début 2021 le processus de reconnaissance

de ces labels en s'appuyant sur des référentiels solides, pragmatiques et évalués par des organismes tiers indépendants.

Nous soutenons les propositions de la CPME visant à assurer la prise en compte des labels RSE dans les marchés privés et publics afin de valoriser les entreprises mieux-disantes. »

GUILLAUME DE BODARD, président de la commission Environnement et Développement durable de la CPME, est devenu vice-président de la Plateforme RSE

La Plateforme RSE, lieu de dialogue privilégié

L'année 2020 a été marquée par une forte participation de la CPME aux travaux de la Plateforme RSE.

La Confédération a notamment animé le groupe de travail portant sur les **labels sectoriels RSE**. L'objectif de ces travaux était de tirer les enseignements de l'expérimentation menée par la Plateforme entre 2017 et 2019 avec **18 fédérations professionnelles** et de formuler des recommandations concrètes. Compte-tenu de la forte actualité institutionnelle sur ce sujet, les conclusions sont attendues par de nombreuses parties prenantes et ont été présentées aux pouvoirs publics en 2021.

La CPME a également pris part aux travaux de la Plateforme RSE sur la **responsabilité numérique des entreprises**. Dans le cadre de la redéfinition de la feuille de route de l'instance, elle s'est enfin fait porte-parole des membres du pôle économique.



**OBJECTIFS
DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET PME :
SUITES DU PARTENARIAT
AVEC LE GLOBAL
COMPACT FRANCE**

LA CPME A POURSUIVI EN 2020 SON PARTENARIAT AVEC LE GLOBAL COMPACT FRANCE PAR LA DIFFUSION DU BAROMÈTRE ODD ET ENTREPRISES FRANÇAISES

60%

DES RÉPONDANTS ÉTAIENT DES PME TÉMOIGNANT AINSI DE LEUR ENGAGEMENT ACCRU SUR CES SUJETS

La Confédération a été partenaire du Tour de France des ODD, manifestation pour la première fois lancée dans le cadre d'un événement, auquel François Asselin a pris part.

RENFORCER NOS ACTIONS PARTENARIALES EN FAVEUR DES PME

Une nouvelle dynamique avec l'ADEME

2020 a permis de réinsuffler une dynamique à nos échanges avec l'ADEME, désormais dénommée : Agence de la Transition écologique. La Confédération a participé à plusieurs réunions de **comités partenaires entreprises** et a convié le président de l'Agence, Arnaud Leroy, à intervenir devant les membres de sa commission Environnement et Développement durable, au sujet du plan de relance.

Une nouvelle collaboration avec l'Office français de la biodiversité

La CPME s'est rapprochée du tout jeune Office français de la biodiversité (OFB) et a confirmé **son engagement en matière de biodiversité** en intégrant le comité de pilotage du dispositif Entreprises engagées pour la nature, et en devenant partenaire national de l'initiative « Entreprises et Biodiversité ».

La participation à plusieurs comités de parties prenantes

Convaincue que le dialogue avec les parties prenantes est essentiel en matière de RSE, la CPME a participé à plusieurs **comités de parties prenantes d'adhérents** parmi lesquels l'UNICEM (Carrières et matériaux de construction) et la FEP (Entreprises de propreté).





PATRICK DE CAMBOURG
*Président de l'Autorité
des normes comptables*



Le développement durable est la responsabilité de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Les travaux actuels menés à la demande de la commission européenne par la task-force de l'EFRAG pour une normalisation du reporting extra-financier prend en compte naturellement la dimension TPE-PME dans sa réflexion, tout en intégrant les caractéristiques liées à la taille de ces entreprises.

En liaison avec son échelon européen, la CPME est un interlocuteur privilégié et participe activement à ces discussions. Elle a notamment participé à la table ronde d'échanges organisée en France en janvier dernier sur ce sujet. »



INTÉGRER LES SPÉCIFICITÉS DES PME EN MATIÈRE DE REPORTING DES DONNÉES EXTRA-FINANCIÈRES

La CPME a suivi avec attention les réflexions européennes sur le reporting extra-financier.

À l'occasion de rendez-vous avec différents acteurs français et européens mais également via sa participation aux groupes de travail de SMEUnited sur le sujet, la Confédération a milité en faveur de la prise en compte des spécificités des TPE-PME et a porté les messages suivants :

- › dans le cadre de la révision de la directive reporting extra-financier, le non-abaissement du seuil de 500 salariés,
- › le caractère nécessairement volontaire de tout standard de reporting extra-financier européen qui pourrait être défini pour les PME.

Bien qu'en apparence éloigné du quotidien des PME françaises, le sujet du reporting extra-financier est central dans les orientations de la commission européenne en matière de durabilité des entreprises.

La Confédération restera donc mobilisée sur le sujet dans la perspective des travaux parlementaires européens à venir.



DURABILITÉ



LA BIODIVERSITÉ, UN ENJEU ESSENTIEL POUR LA CPME



CHRISTOPHE AUBEL

Directeur général délégué de l'Office français de la biodiversité (OFB)



Après le lancement du programme Entreprises engagées pour la nature-act4nature France fin 2019, l'année 2020 a permis d'enclencher la dynamique de mobilisation des entreprises en faveur de la biodiversité, avec l'organisation des rendez-vous biodiversité et entreprises dans les territoires et le lancement des démarches partenariales telles que celle engagée avec la CPME. Aujourd'hui, plus de 100 entreprises ont rejoint la démarche dont presque la moitié de TPE-PME. 2021 doit permettre de concrétiser et de démultiplier l'accompagnement et la mobilisation des PME au plus près des territoires. Nous comptons sur vous ! »

Un plan d'action au service des PME

Alors que l'année 2020 aurait dû être l'année de la biodiversité sur la scène internationale, la crise sanitaire a conduit **au report de plusieurs événements très attendus** tels que le *One Planet Summit*, la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra à Kunming en Chine ou encore le Congrès mondial de la nature de l'UICN qui se déroulera à Marseille.

Mais **la mobilisation des parties prenantes sur cet enjeu n'a pas faibli** pour autant, l'Union européenne ayant par exemple dévoilé sa stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 dans le cadre de son Pacte vert pour l'Europe.

C'est dans ce contexte que la CPME a décidé de maintenir son plan d'action et de s'emparer pleinement de ce sujet à travers :

- › la réalisation d'un guide, en partenariat avec le comité 21, pour encourager les chefs d'entreprise dans leurs démarches en faveur de la biodiversité,
- › la mise en place d'un groupe de travail dédié,
- › la participation aux travaux menés par le ministère de la Transition écologique sur la sobriété foncière et l'artificialisation des sols.

UNE FORTE MOBILISATION DANS LE CADRE DE TRAVAUX LÉGISLATIFS ET D'INITIATIVES GOUVERNEMENTALES

Une participation indispensable aux concertations liées à la loi anti-gaspillage

Dans le cadre de la **mise en œuvre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGECE)**, la CPME s'est mobilisée pour que soient prises en compte les spécificités des TPE-PME. Elle s'est exprimée sur les différents textes d'application de la loi AGECE lors des phases de concertation, notamment en matière d'interdiction de certains plastiques à usage unique, de signalétique d'information des consommateurs ou encore de responsabilité élargie du producteur.

EN 2020, LA CPME A HONORÉ DIFFÉRENTS MANDATS :

- › Conseil national de la transition écologique sur des sujets tels que la réforme du code minier.
- › Conseil supérieur pour la prévention des risques technologiques sur le renforcement de la réglementation à la suite de l'incendie de Lubrizol.
- › Comité national de la biodiversité.
- › Comité pour l'économie verte.

Convention citoyenne pour le climat : un 1^{er} bilan insuffisant

À l'issue des propositions émises par la Convention citoyenne, un projet de loi a été élaboré, pour lequel la CPME a regretté **le manque de concertation avec les organisations professionnelles ainsi que l'insuffisance de l'étude d'impact**. La Confédération a rappelé la nécessité de prendre en compte les enjeux économiques et les besoins des PME dans les travaux, mobilisation qu'elle poursuivra en 2021 dans le cadre des débats parlementaires.



ANNE-CHARLOTTE WEDRYCHOWSKA
*Directrice Économie circulaire et RSE
de la Fédération des Industries
Électriques, Électroniques et de
Communication (FIEEC)*

« La réforme des REP est un enjeu majeur de la loi anti-gaspillage et économie circulaire de février 2020, mais aussi un enjeu majeur, notamment financier, pour les industriels. La commission interfilières REP a pour objectif de mener, dans une instance unique, les concertations relatives aux différentes filières existantes ou à venir afin de mettre en œuvre cette réforme. À ce titre, la FIEEC est très heureuse de mettre son expertise au service de la CPME, en la représentant au sein de la commission Interfilières REP. »



ÉRIC PLAT
*Président de la Fédération
du Commerce Coopératif
et Associé (FCA)*

« Le projet de loi « Climat » vise à accélérer la transition vers une société neutre en carbone, plus juste et résiliente, une ambition que partagent les entreprises du Commerce Coopératif et Associé qui mettent en œuvre directement, sur le terrain, de nombreuses démarches responsables (recyclage, certifications des activités, offres éco-responsables...). La FCA suit de près l'examen du texte, car certaines mesures ne répondent pas à cette ambition mais remettent en cause le principe même de consommation et de liberté du commerce, essentiel à la vie économique. Interdire la distribution de prospectus promotionnels, imposer de nouvelles contraintes administratives aux enseignes sur l'aménagement intérieur des vitrines des magasins ou mettre à l'arrêt tout aménagement commercial au nom de l'artificialisation des sols en sont des exemples frappants. »

149
PROPOSITIONS
SOUMISES EN 2020 PAR LA
CONVENTION CITOYENNE
VISANT UNE BAISSÉ DES
ÉMISSIONS DE GAZ

PERSPECTIVES



« LA CONFÉDÉRATION REVDIQUÉ LE RÔLE MAJEUR DES TPE-PME DANS LA NÉCESSAIRE ET URGENTE TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

Fortement mobilisée pour soutenir les TPE-PME face à la crise, la CPME a réalisé en 2020 de réelles avancées sur le plan de la RSE, tant **en faveur de sa reconnaissance et des incitations** à y associer, que sur celle de l'environnement avec l'amorçage de nos travaux sur **la biodiversité**.

Nous avons poursuivi nos échanges avec nos interlocuteurs européens et au sein de SMEunited, sur le reporting des données extra-financières ou le Pacte vert. La crise liée à la Covid-19 perdurant en 2021, **la CPME restera vigilante quant aux suites données au plan de relance** et à son volet écologique piloté par l'ADEME mais également à l'action de l'Union européenne en la matière. Elle sera **très active, avec ses fédérations et unions territoriales**, sur le projet de loi portant les mesures de la Convention citoyenne pour le climat.

La Confédération revendique le rôle majeur des TPE-PME dans la nécessaire et urgente transition écologique. Mais elle regrette le choix qui est fait de surenchérir sur des objectifs déjà fixés par des lois récentes – comme la loi AGEC ou la loi énergie-climat – créant ainsi incompréhension et inquiétudes chez les chefs d'entreprise. Désireux d'**inscrire notre action dans une démarche prospective**, la CPME mettra en place cette année un comité de parties prenantes nous permettant d'anticiper les évolutions de la société à venir et d'y associer pleinement les TPE-PME.

GUILLAUME DE BODARD

Président de la commission Environnement et Développement durable de la CPME



CONTACTS

Sandrine Bourgogne

Secrétaire générale adjointe
sbourgogne@cpme.fr

Sarah Rachi

Responsable Développement durable
srachi@cpme.fr

Dao Melacca-Nguyen

Chargée de mission Environnement
dmelaccanguyen@cpme.fr



Ce document, conçu par l'Agence Planète,
est imprimé par l'Imprimerie de la Centrale
qui répond aux critères « Imprim'vert ».

Crédits photos : © CPME / © Photoproevent /
© Adobe Stock (littlewolf1989 - zorandim75 - baranq
- JackF - Halfpoint - Seventyfour- dusanpetkovic1
- rh2010 - Halfpoint - Africa Studio - Jacob Lund)



8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr



LA CPME EST
LA PREMIÈRE ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE
CERTIFIÉE ENGAGEMENT
DE SERVICE QUALI'OP